

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **18 novembre 2024**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 52/2024

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par Mr David Poulenard SMEE71 41 rue des Grandes ZA 71000 Sennecé-les-Mâcon afin d'effectuer des travaux de création d'une extension du réseau électrique basse tension entre le transformateur derrière Lidl jusqu'au Magasin Mac Donald

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'entreprise SMEE71 **est autorisée** à occuper le domaine public et à effectuer des travaux **de création d'une extension du réseau électrique basse tension entre le transformateur derrière Lidl jusqu'au Magasin Mac Donald à partir du 20 novembre 2024 (durée 30j)**

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée des travaux la vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement sera interdit au niveau du chantier. Un alternat sera mis en place à l'aide de feux tricolores. Une signalisation adaptée sera installée

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise SMEE** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité et garantir l'accès des clients aux magasins Lidl et Mac Donald .

ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- l'entreprise SMEE

, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en Mairie.

Fait à SANCÉ, le 18 novembre 2024

Le MAIRE,
Gilles Jondet.

